



Le 18 novembre, à l'entrée du palais de justice

Lyon L'Œil de Mediacités

Au procès de Rue89Lyon, les avocats de Jean-Michel Aulas plaident la diffamation « par insinuation »

Publié le 18 novembre 2025 à 21h51

Temps de lecture : 3 minutes

Enregistrer cet article

Par **Nicolas Barriquand**

PARTAGER SUR



Ce mardi 18 novembre, l'homme d'affaires, candidat à la mairie de Lyon, et son fils

Alexandre traînaient en justice le média indépendant pour diffamation. En cause : une enquête publiée en 2023 dans laquelle il était question de jets privés et de paradis fiscaux.



« Le pot de fer contre le pot de terre » : Thomas Fourrey, l’avocat de Rue89Lyon, n’a pas coupé à l’image consacrée. Mais il l’a étayée de façon très concrète : « Ce dossier a pris dix minutes dans la vie de Monsieur Aulas. Pour mes clients, ce sont des jours entiers de préparation sans compter la charge mentale, la charge émotionnelle et la charge financière. » Ce mardi 18 novembre, au tribunal judiciaire de Lyon, Jean-Michel et Alexandre Aulas poursuivaient pour diffamation le média indépendant Rue89Lyon. Au cœur des débats : un article intitulé « Les Aulas s’envolent en jet privé vers les paradis fiscaux ».

Publiée en octobre 2023 – soit bien avant que l’ancien patron de l’Olympique lyonnais ne soit pressenti comme candidat à la mairie de Lyon, comme cela a été rappelé pendant l’audience – l’enquête de nos confrères portait sur Embassair. Cette société, dans laquelle la holding familiale des Aulas a investi, exploite un terminal à l’aéroport de Miami destiné aux jets privés. Or, le père et le fils n’ont pas apprécié que le journal en ligne décortique la cascade de sociétés derrière Embassair. Ce « jeu de poupées russes », selon l’article incriminé, passe notamment par le Luxembourg et l’état américain du Delaware, deux territoires à la fiscalité particulièrement clémente.

Sur le banc des prévenus : Pierre Lemerle, directeur de la publication de Rue89Lyon, les auteurs de l’article Moran Kerinec et Raphaël Da Silva (le second n’était pas présent à l’audience). Sur le banc des parties civiles : des absents. Ni Jean-Michel Aulas, qui, selon son avocat poursuit les trois journalistes pour « laver son honneur », ni Alexandre Aulas n’ont daigné se présenter au procès.

Rapport de force « clairement inégal »

A travers leurs questions et leurs plaidoiries, les deux avocats de l’homme d’affaires et de son fils, Alexis Chabert et Edouard de Mellon, ont instruit le procès d’une diffamation « par insinuation ». En substance, ils ont reproché à Rue89Lyon d’avoir associé l’image de Jean-Michel Aulas aux îles Vierges britanniques, territoire sur la liste des paradis fiscaux établie par l’Union européenne, où est domiciliée une société de l’entrepreneur Michel Reybier, autre protagoniste du projet Embassair. « On confond volontairement Monsieur Reybier et Monsieur Aulas », a asséné Alexis Chabert, qui reproche à Rue89Lyon de dénoncer un « procès-bâillon ». « Dénier à Monsieur Aulas le droit de se défendre parce qu’il est riche, c’est une arme de communication ? », a-t-il lancé à Pierre Lemerle.

Sans jamais perdre son calme et en faisant œuvre de pédagogie sur la réalisation d’une enquête

journalistique, le directeur de la publication a rappelé « le rapport de force clairement inégal » qui caractérisait ce procès. « Ce n’est pas anodin de lancer une telle procédure, a appuyé l’avocat Thomas Fourrey. Le but, c’est de les faire douter et qu’ils arrêtent de fouiner. »

« Mais on ne taquine pas Jean-Michel Aulas »

Sur le fond, les échanges ont porté sur la notion de paradis fiscal, avec la citation comme témoin d’un représentant de l’ONG Sherpa. Celui-ci est venu rappeler une évidence : oui, le Delaware et le Luxembourg peuvent être considérés comme des paradis fiscaux. L’audience a aussi longuement abordé l’impact environnemental des jets privés, avec un autre témoin convoqué par la défense, spécialiste de la décarbonation des moyens de transports. Dans leur plainte, les Aulas poursuivent entre autres une phrase de l’article de Rue89Lyon selon laquelle Jean-Michel Aulas « a l’habitude de réaliser la majorité de ses déplacements en jet privé ».

« Dans cette histoire, le fumet de l’évasion fiscale nous caresse les narines, a résumé l’avocat du journal qui a plaidé « un peu d’humour » pour le titre de l’article, également visé par la plainte. « Mais on ne taquine pas Jean-Michel Aulas », a-t-il convenu.

L’homme d’affaires et son fils réclament, pour le symbole, un euro de dommages et intérêts, et la publication d’une éventuelle condamnation dans le média en ligne. Rue89Lyon demande de son côté une condamnation des plaignants pour procédure abusive, au titre de [l’article 472 du code de procédure pénale](#), et le remboursement de ses frais de justice. L’affaire a été mise en délibéré au 20 janvier prochain. Soit en pleine campagne électorale des municipales qui se tiendront deux mois plus tard.

PARTAGER SUR

